

**ECHIQUIER EXCELSIOR**  
FR0010106500 – FR0013472172

Paris, le 05/02/2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du fonds Echiquier Excelsior et nous vous remercions de votre confiance. Nous tenons à vous informer de la mise à jour de la documentation réglementaire du fonds.

Les modifications suivantes seront apportées et applicables à compter du 28/02/2025 :

- Expiration du droit d'usage du label Relance : Fin des contraintes d'investissement liées

En raison de l'expiration du droit d'usage du label Relance, le fonds Echiquier Excelsior n'est plus soumis aux contraintes liées au label Relance qui prévoyaient notamment pour rappel :

- qu'un minimum de 30% de l'actif de l'OPC devait être investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social était implanté en France ;
- qu'un minimum de 10% de l'actif devait être investi dans des instruments de fonds propres, de TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées ;

L'ensemble de la documentation règlementaire du fonds a été ajustée en conséquence. Toutefois il convient de souligner que la suppression de ces contraintes ne remet pas en cause significativement la stratégie d'investissement du fonds.

- Evolution de l'approche extra financière

L'approche extra-financière du fonds évolue dans la continuité des modifications initiées depuis le 31 décembre 2024.

Depuis cette date, la gestion s'appuie sur l'outil de notation quantitative GREaT pour analyser les valeurs du portefeuille. Cet outil de notation s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition énergétique et le développement des territoires. A compter du 28 février 2025, cette notation ne constituera pas une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais un suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs sera mené au travers cette notation.

La gestion continue toutefois de respecter la politique d'exclusions de la société de gestion et porte une attention particulière aux analyses quantitatives non satisfaisantes. En effet, en cas d'alertes quantitatives sur la qualité de la gouvernance ou de controverses ESG significatives, une analyse qualitative de gouvernance sera menée par l'équipe de gestion et pourra mener au non-investissement ou au désinvestissement de la société.

Pour plus d'informations sur cette évolution méthodologique, nous vous invitons à lire le prospectus ainsi que l'annexe du prospectus relative à l'approche extra financière du fonds.

Nos équipes commerciales restent à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire sur ces évolutions.

Bien à vous,

**La Financière de l'Échiquier**